

Couthuin, le 18 juin 2018

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le mardi 26 juin 2018 à 18 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

**ORDRE DU JOUR :**

**En séance publique :**

1. Deuxième modification budgétaire communale, services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2018.
2. Réparation du mur du cimetière d'Envoz – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
3. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Bordia dans le cadre du plan d'investissement communal 2017-2018 – Approbation du cahier spécial des charges - Conditions et mode de passation du marché.
4. Convention à passer entre la Commune de Héron et le SPW pour la réalisation du Plan communal de mobilité- Approbation.
5. Prolongation de l'affiliation de la Commune de Héron au Centre culturel de l'arrondissement de HUY - Approbation.
6. Approbation des comptes 2017 et du rapport d'activités 2017 de la Régie communale autonome de Héron.
7. Décompte final des travaux d'égouttage des rues Deneffe et Roua à Couthuin – Souscription au capital C de l'AIDE – Approbation.
8. Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2017 – Approbation.

**A huis clos :**

9. Désignation des candidats au renouvellement du conseil d'administration de la RCA.
10. Opération Zéro déchet : composition du Comité de Pilotage.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY

E. HAUTPHENNE

En annexe : un exemplaire de la deuxième modification budgétaire, services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2018.